

# Politique de Santé et sécurité au travail

## POL-ALL003 FR

---

**Version 001-fr.**

Date de création : 13 Novembre 2020.

Préparé par : Responsable qualité

Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE



---

La santé et la sécurité des personnes sont des critères fondamentaux d'Alliance Services et la recherche permanente du « zéro incident » est sa priorité absolue.

Par conséquent, aucun service ou activité ne doit être entrepris au détriment de la santé et de la sécurité de quiconque.

Alliance Services s'engage à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de travail sûres et saines. En contrepartie, les collaborateurs d'Alliance Services ont pour mission – et devoir – de :

- Participer à l'amélioration de la sécurité au travail et agir de manière proactive pour prévenir tout accident ou dommage matériel ;
- Continuellement identifier, évaluer et gérer les risques afin d'exécuter tous services en toute sécurité ;
- Promouvoir une culture d'intervention proactive et favoriser toute initiative de sensibilisation ou amélioration de la sécurité ;
- Appliquer strictement les procédures de réponses aux situations d'urgence ;
- Arrêter toute tâche ou activité pouvant engendrer un risque non acceptable pour la santé et la sécurité des personnes.